

La direction de la Faculté des arts et des sciences vous transmet aujourd'hui une directive émanant de la direction de l'Université de Montréal.

## **IL EST DONC TRÈS IMPORTANT DE PRENDRE CONNAISSANCE DE CE MESSAGE EN ENTIER**

Les étudiants de l'Université de Montréal qui présentent des symptômes grippaux ([www.umontreal.ca/grippe/pages/faq/etudiants.html#sec-symptomes](http://www.umontreal.ca/grippe/pages/faq/etudiants.html#sec-symptomes)) n'auront pas à présenter un certificat médical pour justifier une absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue. La décision a été prise en raison d'une transmission accrue du virus de la grippe A (H1N1).

La mesure est effective à compter d'aujourd'hui et sera maintenue jusqu'à nouvel ordre. En procédant de la sorte, l'Université vise à la fois à limiter la propagation du virus et à ne pas surcharger un réseau de santé fort sollicité dans les circonstances. Les étudiants devront toutefois continuer de présenter un certificat médical s'ils s'absentent à une évaluation pour toute autre maladie.

Pour l'instant, les activités d'enseignement et de recherche se déroulent normalement.

- Si vous ne présentez pas de symptômes grippaux, continuez de suivre vos cours.
- Si vous présentez des symptômes grippaux nous vous recommandons de ne pas assister à vos cours. De plus, vous êtes vivement encouragé à remplir la [déclaration d'absence liée à la grippe H1N1](#), que l'Université vient de mettre en ligne sur le site Web [www.umontreal.ca/grippe](http://www.umontreal.ca/grippe). L'information recueillie restera confidentielle : seul le gestionnaire de votre unité ou le responsable de votre dossier étudiant y auront accès. Cette déclaration volontaire est très importante puisqu'elle nous servira à mesurer l'ampleur de la maladie sur le campus et permettra aux autorités de la santé de suivre l'évolution des foyers d'éclosion.
- Si vous ne pouvez pas vous présenter à un **examen** ou remettre un **travail** en raison de la grippe, veuillez remplir la [déclaration d'absence liée à la grippe H1N1](#) si ce n'est déjà fait. Cette déclaration pourra servir à justifier votre absence à une évaluation. Nous vous recommandons également d'aviser votre enseignant, par courriel ou par téléphone, de votre absence à l'évaluation.
- Si vous êtes un étudiant stagiaire, vous devez aviser votre professeur ou votre superviseur de votre absence à un stage. Si vous désirez être retiré de votre milieu de stage, vous trouverez plus ample information à l'adresse suivante : [www.umontreal.ca/grippe/pages/faq/etudiants.html#sec-stages](http://www.umontreal.ca/grippe/pages/faq/etudiants.html#sec-stages).
- Si la grippe n'entraîne aucune complication (pulmonaire, en particulier), votre absence devrait normalement s'étendre sur une durée de 7 jours depuis l'apparition des symptômes. L'absence peut durer quelques jours de plus si la fièvre persiste : une nouvelle déclaration en ligne vous permet de prolonger de trois jours la durée de votre absence. Vous ne devez pas revenir en classe ou en stage avant d'avoir été au moins 24 heures sans faire de fièvre.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à écrire à [grippe@umontreal.ca](mailto:grippe@umontreal.ca) ou à consulter le site institutionnel [www.umontreal.ca/grippe](http://www.umontreal.ca/grippe).

La Faculté des arts et des sciences fera, de façon continue, une mise à jour des informations et des directives vous concernant directement. Pour en être informé, vous êtes invité à consulter régulièrement le site de la Faculté à l'adresse suivante : [www.fas.umontreal.ca/](http://www.fas.umontreal.ca/).